

Maves

Mutualisation chez les pompiers

23/12/2015 05:36



De gauche à droite : Étienne (Maves), Valentin (La Chapelle), Régis (Maves), Christian (Maves) et Gaël (Mulsans), chef de corps du nouveau CPI.

Depuis le 15 novembre, les Centres de première intervention (CPI) des pompiers de Maves et de La Chapelle/Mulsans ont fusionné. C'est la suite de la fusion opérée en 2003 entre les CPI de La Chapelle/Mulsans et de Villexanton. Vendredi, le colonel Aigueparse, directeur du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), est venu avec plusieurs officiers expliquer à la population le bien-fondé de la démarche. Elle s'inscrit dans le nouveau SDARC, le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, arrêté par le préfet le 6 octobre dernier. L'objectif est de répondre plus rapidement et plus efficacement aux alertes en mutualisant les moyens humains et matériels sur un secteur donné. Un diaporama a permis de comprendre la nouvelle organisation départementale qui se met progressivement en place : maillage précis du territoire, « réponse à l'adresse » exacte du sinistre et non plus « réponse à la commune », organisation en astreinte des pompiers qui peuvent annoncer leur disponibilité grâce à un logiciel. « On évite ainsi d'attendre inutilement au local alors que personne d'autre ne vient ou au contraire d'arriver trop tard et de voir partir le cul du camion, comme on dit entre nous », explique l'adjudant-chef Gaël Yvon, nommé chef de corps du nouveau CPI installé à La Chapelle. Les moyens mobilisés seront désormais adaptés à l'adresse et à la nature de l'alerte. Une question est posée dans l'assistance concernant la présence régulière des pompiers aux commémorations patriotiques et au 14 juillet. Qu'en sera-t-il désormais ? Astrid Lonqueu, maire de Maves, répond qu'un accord sera trouvé avec le chef de corps pour qu'aucune commune ne soit pénalisée par la nouvelle organisation.

Cor. NR : Bernard Fauquembergue